MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260416-2026_18-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 avril 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 –18 FIANCES ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 15
L'an deux mil vingt-cinq, le seizième jour du mois de d'avril, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

10 Étaient présents : ***Conseillers municipaux*** : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL le Maire, Adjoints(es), Patrick RENAULT, Delphine FRANCE, Conseillers : Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET,

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :
Annabelle NEVOT donne pouvoir à Delphine FRANCE
Christophe RICHEUX donne pouvoir à Myriam CHERDEL
Virginie FRANCOIS donne pouvoir à Patricia LEBARBIER
Yannick BROSSAS donne pouvoir à Patrick RENAULT

01Conseiller municipal était absent Luc REBOURS

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal s'entend pour désigner Delphine FRANCE

Date de la convocation et d'affichage convoqué le *jeudi 9 avril* 2026

Madame le Maire indique :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles *L.2123-22 et le L.2123-24-1-1* (
Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.
Vu l'information du conseil municipal sur le montant total des indemnités alloués à l'ensemble de ses membres au titre de l'année 2025, délibération du conseil municipal du 10 avril 2025.
Considérant que depuis l'entrée en vigueur e la loi dite « engagement et proximité » les membres du conseil municipal et leurs concitoyens sont en droit de connaître le montant des indemnités perçues au titre de leurs différents mandats et fonctions.

NOM PRENOM	CHERDEL MYRIAM	ROUXEL JEAN-LUC	RENAULT PATRICK	PINCK CATHERINE
Fonction Communale	**Maire**	**1er Adjoint**	**2ème Adjoint**	**3ème Adjoint**
Indemnité de fonction	*19 878.48 €*	*5 277.96€*	*5 277.96€*	*5 277.96€*
Indemnité kilométrique	0 €	*148.20 €*	0 €	0 €
Fonction Communautaire	Dinan agglomération			
Indemnité communautaire	*887.88 €*	0 €	0 €	0 €
SIVU / SIVOM				
Indemnité de fonction	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL PAR ÉLU POUR 2025	**20 766.36 €**	**5 426.16 €**	**5 277.96€**	**5 277.96€**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260416-2026_18-DE

CONCLUSION

Entendu l'exposé du maire, après en avoir débattu, **le conseil prend acte** de [illegible] des élus (montant brut) pour l'année 2025, ci-annexé.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 16 avril 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL